

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

RETRAITE RESPONSABLES ASSOCIATIFS - (N° 2753)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Favennec

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est devenu inutile du fait de l'adoption de l'amendement portant réécriture de l'article premier.